



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

-----

Séance du 03 Avril 2024 – 14 H 30

-----

Date de la convocation : 21 Mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 33

L'An 2024, le 03 Avril à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

**Etaient présents** : M. DELTOUR, M. VIN, M. DUFRENNE, M. TELLIER, M. VILLAIN, M. DUPIRE, M. MONNIER, M. QUINZIN, M. DUCANCHEZ, Mme WATREMEZ, M. SERET, M. COURET, M. DUMON, M. ETEVE, M. RICHARD, Mme SELLIER, M. ERLEM, Mme MONIER.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. SEGUIN (à M. VIN), M. JUSTICE (à Mme WATREMEZ), M. ERPHELIN (à M. DELTOUR), M. BAUDRY (à Mme SELLIER), Mme NOIRMAIN (à M. VILLAIN).

**Absents** : Mme CATTELOT, M. LIBERT, M. ROYAUX, M. DEHEN, M. HIRAUX, M. BURY, M. BETTIGNIES, M. NAVARRE, M. GARY, Mme DESMARCHELIER.

**Absents excusés** :

\_\_\_\_\_

**Objet : Affectation du résultat 2023.**

\_\_\_\_\_

M. le Président précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2023.

### **En section de fonctionnement**

- L'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de :	+ 231 359,64 €
- Le montant des résultats N-1 non affectés est de :	+ 39 876,22 €
=> le montant du résultat cumulé est de :	<b>+271 235,86 €</b>

### **En section d'investissement**

- L'exercice 2023 fait apparaître un solde d'exécution de :	- 34 560,92 €
- Le solde d'exécution cumulé de N-1 est de :	+ 162 154,87 €
=>le montant du résultat cumulé est de :	<b>+ 127 593,95 €</b>

- les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à :	0,00 €
- les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à :	0,00 €

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Comité Syndical de :

- Reporter en section de fonctionnement (compte 002 de recettes) l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la somme de 271 235,86 €
- Reporter en section d'investissement (compte 001 de recettes) l'excédent d'investissement, c'est-à-dire la somme de 127 593,95 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 15 Avril 2024

Envoyé en préfecture le 15 Avril 2024

Reçu le 15 Avril 2024

Identifiant de télétransmission : 059-200043701-20240415-03042024\_06-BF